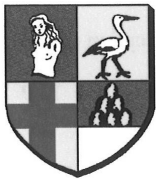


Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 05 août 2013

Convocation du 30 juillet 2013

Sous la présidence de M. Jean-Luc RUCH, Maire

Présents : Mmes & MM. les Adjointes

BUREL Christophe - SPIELMANN Florence - WENGER Bernadette

Nombre des
conseillers

élus :

23

Mmes & MM. les Conseillers Municipaux :

FENGER Jean-Pierre - GOEPP Christian - BUCHMANN Philippe

METZ Sylvain - WEICKERT Jean-Luc - GEISTEL Anne

STOEFFLER Patrick - GRIMLER Damien

Conseillers en
fonction :

23

Absents excusés : M. WEBER Jean-Marc a donné pouvoir à Mme SPIELMANN Florence
M. TROESTLER Vincent a donné pouvoir à M. Jean-Luc RUCH
M. GUNTZ Frédéric

Conseillers présents
et représentés :

14

Absents : Mmes HUBER Cathie - SERBONT Christine
MM SCHAEFFER Thomas - BLEGER Mathieu - FISCHER Serge -
KURZ Christophe - MULLER Marc - GUILLERMINET Didier

I APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2013 N°77/13

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2013.

II EXTENSION ET RESTRUCTURATION DES LOCAUX DU CLUB HOUSE DU FOOTBALL CLUB DE DUTTLENHEIM N°78/13

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis de la Commission d'appel d'offres en date du 16 juillet 2013, pour les travaux d'extension et de restructuration des locaux du club house du Football Club de Duttlenheim,

Vu le rapport d'analyse des offres après négociations,

Considérant le procès-verbal de décision d'attribution des lots de la Commission d'appel d'offres en date du 24 juillet 2013, pour les travaux d'extension et de restructuration des locaux du club house du Football Club de Duttlenheim,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le lot 1 « Gros oeuvre » à l'entreprise SOTRAVEST S.A.S pour un montant TTC de 101 340,55 €
- Décide d'attribuer le lot 2 « Ossature bois » à l'entreprise GROSS CHARPENTES pour un montant TTC de 81 328,- €
- Décide d'attribuer le lot 3 « Couverture – Bac acier » à l'entreprise S.A.E.D pour un montant TTC de 42 618,08 €
- Décide d'attribuer le lot 4 « Menuiserie extérieure aluminium » à l'entreprise ALURHIN pour un montant TTC de 26 910,- €
- Décide d'attribuer le lot 5 « Plâtrerie – Faux plafonds » à l'entreprise GEISTEL ROBERT pour un montant TTC de 51 428,- €
- Décide d'attribuer le lot 6 « Electricité - VMC » à l'entreprise ELECTRICITE SPIESSER pour un montant TTC de 35 032,75 €
- Décide d'attribuer le lot 7 « Chauffage » à l'entreprise BORSENBEGER & WEIBEL pour un montant TTC de 58 758,91 €
- Décide d'attribuer le lot 8 « Sanitaire » à l'entreprise ESCHRICH pour un montant TTC de 31 958,32 €
- Décide d'attribuer le lot 9 « Menuiserie intérieure équipement » à l'entreprise GEISTEL ROBERT pour un montant TTC de 78 338,- €
- Décide d'attribuer le lot 10 « Chape carrelage » à l'entreprise SANTORO FRERES pour un montant TTC de 46 644,- €
- Décide d'attribuer le lot 11 « Peinture » à l'entreprise KAZA TEINTES pour un montant TTC de 11 840,40 €
- Décide d'attribuer le lot 12 « Structure tendue - Stores » à l'entreprise ROWASTORES pour un montant TTC de 35 024,98 €
- Approuve les actes d'engagement relatifs à ces travaux
- Autorise le Maire à signer les marchés de travaux

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au compte 2128/510.

III DROIT A LA RESOLUTION

N°79/13

Monsieur le Maire soumet une demande de procuration pour main levée pour autoriser à renoncer au droit à la résolution inscrit au Livre Foncier sur l'immeuble sis 23 rue des Chevreuils, cadastré section 23 n°374/236.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à donner procuration à Maître CHARPENTIER pour renoncer purement et simplement à ce droit à la résolution.

IV ACQUISITION TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS – ECOLE PRIMAIRE JHA N°80/13

Mme Florence SPIELMANN, adjointe au Maire, soumet des devis pour l'acquisition de tableaux blancs interactifs pour l'école primaire Jean Hans ARP.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à passer commande auprès de la société RTSI SERVICE pour un montant TTC de 12 189,27 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 au compte 2183/104.

V QUESTION DE PERSONNEL

N°81/13

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article,

Vu la délibération n° 75a/13 portant création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 27h30 hebdomadaires,

Considérant que la personne en charge des ressources humaines sera absente pour raisons de maladie à compter de fin septembre 2013,

Considérant le nombre important des dossiers de mandatement dus au remembrement,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte :

- d'annuler la délibération n° 75a/13
- de créer un nouveau poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet pour une durée de 4 mois, à compter du 5 août 2013.

VI DIVERS ET INFORMATIONS

La société « La Concorde » remercie la Commune de Duttlenheim pour son soutien financier pour les différents titres sportifs obtenus.

Monsieur le Maire présente un plan de localisation des terriers hamsters 2012 et 2013 de la Commune de Duttlenheim.

La Commune de Duttlenheim a obtenu une deuxième fleur au concours des villes et villages fleuris d'Alsace.